

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 924

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 BIS

I. - À l'alinéa 5, substituer au mot :

« le »,

les mots :

« les services du ».

II. - En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« ministère »,

insérer le mot :

« chargé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.